

Dominique - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



- Formellement déconseillé
- Vigilance renforcée
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance normale

Dernière actualisation le 05/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du pays est placé en vigilance renforcée.

Avertissement

L'ambassade de France à Sainte-Lucie est compétente pour la Dominique.

Les Français qui se rendent à la Dominique sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de problème (vérifier les termes des contrats d'assurance, s'assurer de disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.).

L'ambassade de France à Sainte-Lucie peut être jointe au +1 758 455 60 60 aux heures ouvrables. En cas d'urgence avérée (hors questions administratives), contacter le +1 758 484 31 67.

En cas d'incident grave dans le pays pendant le séjour, il convient de rassurer ses proches.

Risques encourus et recommandations associées

Délinquance

Les conditions sécuritaires à la Dominique sont globalement bonnes. Toutefois, on observe une recrudescence de la délinquance (vols y compris avec violence etc.). Il convient de faire preuve de vigilance, particulièrement à l'occasion de la célébration du carnaval en février et durant le festival de la musique créole en octobre.

Pour les femmes voyageant seules, il est déconseillé de prendre les transports en commun la nuit. En cas de déplacement en taxi, il convient de privilégier les taxis certifiés, si possible réservés directement par l'hôtel.

Avertissement concernant la justice

Les autorités sont intransigeantes sur le respect des règles et des représentants de l'ordre.

En raison des délais des procédures judiciaires, les personnes faisant l'objet de poursuites sont susceptibles d'être placées en détention provisoire pendant plusieurs mois dans l'attente de leur jugement.

Risques naturels

Tempêtes tropicales, ouragans

Durant la saison humide (de juin à fin novembre), de violents ouragans peuvent toucher l'île et perturber le bon fonctionnement des services essentiels.

En cas de voyage durant la saison humide, il est recommandé :

- de suivre l'évolution des ouragans sur le site du National Hurricane Center (en anglais) ;
- de se conformer aux recommandations relatives aux risques climatiques (cyclones et ouragans) ;
- d'être attentifs aux informations que pourraient diffuser les autorités locales sur d'éventuels ouragans ou tempêtes tropicales.

Séismes

Les îles des Caraïbes sont situées dans une zone à risque sismique. Des secousses sont parfois ressenties et la possibilité d'un tremblement de terre majeur ne peut être écartée. En cas de séisme, il convient de suivre les consignes des autorités locales.

Dans tous les cas il est recommandé de consulter la fiche sur le risque sismique.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- Ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et ne pas transporter des sommes d'argent importantes.
- Laisser les objets de valeur, les documents de voyage et d'identité dans un lieu sécurisé (ex : coffre d'hôtel) et se munir de photocopies.

- Se montrer vigilant lors de retraits d'argent aux distributeurs.
- Éviter de circuler seul ou dans des endroits isolés, particulièrement de nuit.
- Vérifier avant le départ le niveau de sécurité des hôtels locaux ; éviter de résider dans des lieux isolés.
- Privilégier l'usage de véhicules à quatre roues motrices lors de déplacements en voiture et circuler portes verrouillées, vitres fermées.
- Ne pas prendre d'autostoppeurs.

Activités sportives à risque

Baignades

Les courants, parfois puissants, peuvent surprendre les baigneurs, notamment sur les plages de la côte est (y compris Rosalie et Bout Sable à La Plaine). Toutes les plages ne disposent pas de sauveteurs ou de drapeaux d'alerte. Il est recommandé de suivre les consignes des autorités locales et de respecter la signalisation. Il convient également d'éviter les plages désertes.

Les pilotes d'embarcations à moteur et de scooters des mers peuvent faire preuve de comportements dangereux à proximité immédiate des rivages. Des accidents, parfois mortels, dont sont victimes les baigneurs sont recensés. Il est donc recommandé de faire preuve de la plus grande vigilance.

Activités sous-marines

Il y a un caisson de décompression à la Dominique. Il convient d'observer la plus grande vigilance lors de la pratique d'activités sous-marines et de veiller à disposer d'une assurance couvrant ce type d'activité.

Randonnées

Il est rappelé aux amateurs de randonnée que des précautions strictes doivent être observées dans la pratique de cette activité. Cela vaut pour l'équipement, les moyens de communication ainsi que l'entraînement ou l'accompagnement. Il convient de ne jamais partir seul(e) en randonnée. Il est fortement recommandé de prendre les services d'un guide professionnel, de se signaler aux autorités à l'entrée des parcs et de respecter l'itinéraire obligatoire.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Visa

Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 3 mois à la Dominique ne sont pas soumis à une obligation de visa. Sur présentation d'un passeport en cours de validité et d'un billet de retour, les voyageurs se voient délivrer un « visitors permit » valable 30 jours et renouvelable jusqu'à 3 mois. Au-delà de cette période, un permis de séjour doit être sollicité auprès des services de l'immigration (en anglais).

La carte d'identité nationale française ne permet de se rendre en Dominique que dans des cas limités (uniquement pour les voyageurs en provenance de Martinique ou de Guadeloupe). Il est donc recommandé de se faire délivrer un passeport avant le départ auprès de sa préfecture.

Voyageurs en provenance de Martinique ou de Guadeloupe

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément, il est recommandé aux voyageurs en provenance de Martinique ou de Guadeloupe de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée. Les douaniers dominiquais sont susceptibles de refuser l'entrée à ces voyageurs, même si la CNI est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Voyageurs en provenance de pays touchés par Ebola

Les voyageurs en provenance de la Guinée, du Libéria ou de la Sierra Leone sont interdits d'entrée sur le territoire dominiquais. Cette interdiction s'applique aux personnes souhaitant séjourner en Dominique dans les 28 jours suivant leur départ des pays concernés.

Plaisanciers

Les plaisanciers voyageant à bord de bateaux privés doivent se conformer aux formalités de douane et de police, à l'entrée comme à la sortie du territoire.

Règlementation douanière

Il est interdit d'importer des produits alimentaires périssables.

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

L'attention des voyageurs est appelée sur la nécessité de contracter une assurance même si le voyage envisagé est entrepris à bord d'un bateau individuel.

À noter que dans plusieurs hôpitaux, les soins de santé sont à régler d'avance. Il est recommandé de veiller à ce que le contrat d'assurance couvre ce type de dépense.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des cas de transmission de la dengue et du chikungunya par l'intermédiaire de moustiques ont été rapportés.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et

parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;

- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Il est nécessaire de disposer d'un permis dominiquais pour circuler dans le pays. Ce document est délivré par les agences de location de voitures ou les services de police, sur présentation d'un permis français en cours de validité. Il est valable 3 mois.

La conduite s'effectue à gauche.

L'état des routes est variable et plusieurs sont impraticables depuis le passage de l'ouragan Maria en septembre 2017. Les habitudes de conduite peuvent être imprévisibles et les excès de vitesse sont fréquents. Il est préférable de conduire de jour, les routes n'étant généralement pas éclairées et les panneaux de signalisation étant rares et peu visibles. Il est conseillé de privilégier l'usage d'un véhicule à quatre roues motrices. Il convient également de contracter une assurance tous risques lors de la location d'un véhicule.

Transports en commun

Des taxis non licenciés sont réputés extorquer des fonds aux passagers. Il est recommandé de privilégier comme moyen de transport les taxis disposant de licences. Il n'y a pas de système métrique ; il est de coutume de s'accorder en amont sur le prix de la course.

Législation locale

La détention ou l'usage de stupéfiants sont sévèrement réprimés. Toute atteinte aux règles locales expose à de lourdes amendes et à des peines d'emprisonnement. Il est recommandé de surveiller ses bagages et de ne rien transporter pour autrui.

Il est interdit, y compris pour les enfants, de porter des vêtements de camouflage.

L'homosexualité est illégale à la Dominique.

Tout comportement jugé irrespectueux ou désinvolte envers l'autorité ou ses représentants est passible du tribunal pénal et sévèrement sanctionné.

Us et coutumes

Il convient d'adopter une tenue couvrante et d'éviter les signes d'affection en public.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Il n'existe pas de visa spécifique pour les voyageurs d'affaires. Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 3 mois en Dominique ne sont pas soumis à une obligation de visa.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Entrée/Séjour de la présente fiche.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques de la Dominique.

Contacts utiles

Il existe à la Dominique une **agence nationale dédiée aux investissements** : Invest Dominica Authority (IDA).

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

La Dominique relève de l'agence de Fort-de-France :

Agence de Fort-de-France

AFD/IEDOM

Zac Bouillé - Bd du Général de Gaulle - BP 804

97244 Fort-de-France - MARTINIQUE

Tél. : +33 5 96 59 44 73

Télécopie : +335 96 59 44 88

Courriel

Site Internet

CARICOM

La Dominique est membre de la Communauté caribéenne (CARICOM), dont le site Internet est consultable ici.

La page de la Dominique est consultable ici.

AEC

La Dominique est membre de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), dont le site Internet est consultable ici.

La page de la Dominique est consultable ici.

OECS

La Dominique est membre de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS), dont le siège est à Castries (Sainte-Lucie) :

<https://www.oecs.org/en/>.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI auprès de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale
- La Dominique et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Agence consulaire à Roseau, Dominique

- Tél. : (1-767) 612-1234
- Courriel : frenchconsulateindominica@gmail.com

Permanence de la police locale

- +1 767 4482222

Services d'urgence

- Hôpital Princess Margaret à Roseau : +1 767 4482231
- Hôpital à Grandbay : +1 767 4463706
- Hôpital à Marigot : +1 767 4457091
- Hôpital à Portsmouth : +1 767 4455237
- Service d'ambulances assuré par les pompiers : +1 767 4482890 ou +1 767 4488890

Annuaire des représentations dominiquaises en France

[Voir la liste](#)